

DLM cherche partenaire

L'exercice 2018 n'a pas été favorable pour Delattre Levivier Maroc. Le spécialiste en construction métallique tente ainsi d'inverser la vapeur dès cet exercice. Une entrée substantielle au niveau de la trésorerie du groupe est attendue pour les mois à venir ainsi que l'arrivée d'un partenaire industriel dans le capital.



Aida Lô

a.lo@leseco.ma

«Le secteur a souffert en 2018 d'une conjoncture difficile, que ce soit au Maroc ou au niveau du continent», déclare d'emblée Eric Ceconello, administrateur directeur général de Delattre Levivier Maroc. La société spécialisée dans la construction métallique n'a pas été épargnée par cette conjoncture malgré une prise de commandes de 527 MDH courant 2018. Ce qui porte le carnet de commandes global à 2,196 MMDH au terme de l'exercice, représentant ainsi 16 mois le chiffre d'affaires social 2018 de DLM. Il en résulte un revenu en hausse de 19,2% à 710 MDH. Le résultat d'exploitation s'est limité à 40,1 MDH en dépit du dénouement d'un arbitrage international qui a été jugé en faveur de DLM. «Un dénouement qui a été certes soulageant pour la trésorerie mais qui a eu un impact très insuffisant par rapport à nos attentes», souligne Ceconello qui ajoute «On ne s'attendait pas à une telle décision du tribunal arbitral». Par ailleurs, la société a enregistré plus de 32,2 MDH de charges liées à divers dossiers de sinistres et c'est le résultat net qui a trinqué puisque DLM ressort déficitaire de 179,9 MDH contre un bénéfice de 11,7 MDH en 2017. Ce dernier essuie l'impact combiné de l'arbitrage de 166 MDH sur le résul-

tat d'exploitation et l'effort de provisionnement de 14,3 MDH sur les titres de participations et les dotations concernant la filiale ivoirienne du groupe. En consolidé, le chiffre d'affaires affiche une hausse contenue de 4,2% à 849,3 MDH. Le RNPG enregistre une perte de 196,7 MDH en 2018 contre un bénéfice de 16,9 MDH. La trésorerie nette s'est améliorée de 60,2% à -135,7 MDH. «L'amélioration de la trésorerie du groupe tient principalement au soutien de nos clients au moment de modifier les conditions de financement de nos projets... À cela s'ajoute notre cycle d'exploitation plus rigoureux et plus sévère sur la partie des encaissements et des comptes clients», explique Ceconello. Il rappelle aussi que la créance de l'arbitrage bien que la décision avait été actée en octobre 2018 n'a été réglée que partiellement en février 2019. Du côté de l'endettement, le gearing de DLM est ressorti à 197% contre 184% fin 2017 et ceci malgré la baisse des capitaux propres en lien avec les agrégats en berne du groupe. Le désendettement a été maintenu par DLM à travers également un effort important mené durant le second semestre afin de réduire l'encours de cautions bancaires. Celui-ci était à 681 MDH à fin juin 2018 pour terminer l'année à 599 MDH. «Ces encours se sont réduits aujourd'hui à 502 MDH», annonce le directeur du groupe. Globalement, le groupe qui ne distribuera pas de dividendes cette année espère retrouver son équilibre dès cette année et revenir rapidement à une situation financière bénéficiaire au niveau de la partie exploitation. «Nous travaillons activement sur un retour rapide à une situation profitable et ceci grâce aux actions stratégiques menées sur le service et la maîtrise des risques opérationnels du groupe», souligne Ceconello. Pour l'heure, un dossier qui fait l'objet d'une réserve des Commissaires aux comptes et qui serait en négociations, devrait générer une entrée substantielle au niveau de la trésorerie du groupe. Aussi et pour renforcer les fonds propres de l'entreprise, le Conseil d'administration a déjà entamé des discussions pour ouvrir le capital à de nouveaux partenaires. «Plusieurs investisseurs internationaux sont intéressés par un partenariat. Nous étudions toutes les propositions», nous confie Ceconello. ●